

MOUVEMENT INTER 2008 : Calendrier

Saisie des vœux sur I-prof du vendredi 23 novembre à 12h au lundi 10 décembre à 12h :

- Pour accéder à I-Prof <https://bv.ac-versailles.fr/iprof/ServeurIprof> , saisir son login qui correspond à l'initiale de son prénom suivi de son nom de famille (ex : Jean Dupont, taper jdupont ou jdupont1 en cas d'homonymie) et rentrer son mot de passe qui est son NUMEN s'il n'a pas été modifié après une première connexion
- Aller dans la rubrique services et cliquer sur SIAM
- En cas de problème de connexion, avertissez la section académique du SNES et prenez contact avec la cellule bleue de la DAE au Rectorat au 01 30 83 49 99

Remarque : *en raison des risques de saturation du serveur SIAM, nous invitons fortement les collègues à saisir leurs vœux avant le 10 décembre.* S'il est impossible de vous connecter avant la fermeture du serveur, faites les captures d'écran nécessaire, informez la DAE et remplissez un dossier papier téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid289/s-inscrire.html> et retournez-le à la DAE, , boulevard de Lesseps, 78017 Versailles cedex

Retour impératif du formulaire de confirmation de demande par votre C/E avant le 14/12 avec toutes les pièces justificatives :

- Vous le recevrez dans votre établissement ou service dès la fermeture du serveur SIAM.
- Rectifiez en rouge tout erreur de vœu ou de barème
- Ajoutez toutes les pièces justificatives nécessaires. Toute situation doit être justifiée.

Remarque : *Le Rectorat n'acceptera après le 14/12 aucune pièce justificative* sauf celles qui sont liées à une déclaration de grossesse tardive (certificat de grossesse et acte de reconnaissance anticipée établis avant le 1^{er} janvier 2007 recevables) ou à une situation nouvelle relevant des quatre cas de force majeure

- Le dossier complet et signé doit être remis au C/E ou de service qui atteste la présence des PJ et le transmet à la DAE.

Conseil : *Nous vous invitons à nous transmettre la copie de votre dossier de confirmation de demande avec les PJ et la fiche syndicale à la section académique afin de pouvoir suivre le plus efficacement possible votre situation.*

Dossier de demande de priorité au titre du handicap :

- les dossiers sont à réclamer auprès du SMIS (cf annexe VII et VIII de la circulaire rectorale en pièce jointe) et doivent être envoyés au médecin conseil technique du Recteur avant le 10 décembre
- le GT attribuant les priorités au titre du handicap se tiendra le mercredi 16 janvier 2007

Attention : Il s'agit d'une procédure nouvelle. Nous vous invitons à lire les informations la concernant sur notre site.

Conseil : Nous vous invitons à nous transmettre à la section académique tout élément que vous jugerez utile pour que nous puissions intervenir sur votre situation auprès de l'Administration lors du GT du mercredi 16 janvier.

Affichage des barèmes du 20 décembre au 21 janvier sur I-prof :

- Nous vous conseillons de vous connecter régulièrement sur I-prof afin de vérifier que le barème retenu par l'Administration avant les groupes de travail est correct ; les barèmes affichés sont modifiés au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'examen des gestionnaires
- En cas de désaccord, vous devez adresser une contestation par écrit à la DAE, 3, boulevard de Lesseps, 78 017 Versailles cedex avant le 19 janvier
- Nous vous invitons à nous en envoyer la copie.

Groupe de travail de vérification des barèmes du 22 au 25 janvier

Nouvel affichage des barèmes retenus et éventuellement rectifiés à l'issue des GT à compter du 25 janvier :

- *Les contestations ne peuvent porter que sur des barèmes ayant fait l'objet d'une rectification à l'issue des GT.*
- Les contestations sont à adresser à la DAE, 3, boulevard de Lesseps, 78 017 Versailles cedex avant le vendredi 2 février 2007
- Elles seront examinées lors du GT balai du jeudi 7 février

Remarque : la vérification des barèmes sont de la compétence des Rectorats et ne sont pas susceptibles d'appel auprès du Ministère après leur transmission. C'est pourquoi, il importe à chacun d'être vigilant lors des procédures d'examen de ceux-ci au niveau académique.